→ J CREQUER

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU RHONE

DREAL RHÔNE-ALPES
Unité Territoriale du Rhône
07 MAI 2014
ARRIVÉE

Direction départementale
de la protection des populations

Service protection de l'environnement
Pôle installations classées et environnement

Dossier suivi par Ghislaine BENSEMHOUN
☎ : 04 72 61 37 81
Fax : 04 72 61 37 24
✉ : ghislaine.bensemhoun@rhone.gouv.fr

Lyon, le 6 MAI 2014

Monsieur le directeur général,

Conformément aux dispositions prévues à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées, vous avez transmis à mes services, par courrier du 29 août 2013, complété le 2 avril 2014, le dossier technique permettant d'évaluer le montant des garanties financières s'imposant à votre établissement de LYON 7ème, Port Edouard Herriot, et vous m'avez proposé de retenir la somme de 58 430 € TTC.

Après avis de l'inspection des installations classées, je prends acte du montant proposé et vous confirme que, en application des dispositions de l'article R. 516-1 du code de l'environnement, vous n'avez pas l'obligation de constituer ces garanties financières dans la mesure où ce montant est inférieur à 75 000 € TTC.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'il vous appartient d'informer mes services de tout changement des conditions d'exploitation de vos installations pouvant impacter le montant global de la garantie et conduire à sa réévaluation (article R. 516-5-2 du code de l'environnement).

De même, si certaines de vos installations sont soumises à constitution de garanties financières à compter du 1er juillet 2017 (annexe II de l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de garanties financières en application du 5° de l'article R 516-1 du code de l'environnement), une mise à jour du montant des garanties financières devra m'être adressée avant le 31 décembre 2018.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet,

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale,

Isabelle DAVID

BOONE COMENOR METALIMPEX
45, rue Pasteur

59520 MARQUETTE-LES-LILLE

COPIE pour INFORMATION à
M. le CHEF de l'UNITÉ TERRITORIALE du RHÔNE
D.R.E.A.L